

# Il faut généraliser l'accès public aux défibrillateurs externes automatiques !

[Imprimer](#)

Création : 28 juin 2013

Cette Proposition de résolution a été adoptée ce jeudi 27 juin 2013 en séance Plénière de la Chambre avec 96 voix Oui, 8 non et 25 absentions, Valérie Warzée-Caverenne s'en réjouit !

28 juin 2013 - Communiqué de presse de la Députée-Échevine Valérie Warzée-Caverenne

## « Pour un accès public généralisé aux défibrillateurs automatiques ! »

On estime en Belgique à 10 000 le nombre de personnes victimes d'un arrêt cardiaque en dehors d'un hôpital, chaque année. En l'absence de défibrillation, les chances de survie après un arrêt cardiaque par fibrillation ventriculaire diminuent de 7 à 10 % par minute.

« Mes collègues du Groupe MR et moi-même pensons qu'**il faut encore développer davantage l'axe de la défibrillation précoce dans notre pays**, c'est pourquoi nous avons déposé une proposition de résolution visant à généraliser l'accès public aux défibrillateurs externes automatiques », explique la Députée Valérie Warzée-Caverenne. Cette proposition a été adoptée hier en séance plénière.

La défibrillation automatisée externe est sûre et améliore le pronostic des arrêts cardiaques, elle doit être réalisée le plus précocement possible.

A ce jour, 2003 défibrillateurs externes automatiques (DEA) de catégorie 1 sont enregistrés auprès du SPF Santé publique, mais il n'y a pas d'indications claires sur leur accessibilité au public. « *Il existe des initiatives privées, dans des entreprises ou centres sportifs par exemple, mais ces appareils ne sont pas accessibles à tout un chacun. Nous demandons dès lors d'établir un cadastre des DEA accessibles au public et de le publier sur le site du SPF Santé publique. Au départ de ce cadastre, l'on pourra alors identifier, en collaboration avec les Commissions provinciales d'Aide médicale urgente, les lieux stratégiques où l'installation d'un défibrillateur serait recommandée, je pense aux zones éloignées d'un hôpital ou ne permettant pas l'intervention rapide d'un SMUR* », explique Valérie Warzée-Caverenne.

La mise en place de DEA va de pair, bien sûr, avec l'information et la formation du public !

Enfin, il est évident que les mesures préconisées ici doivent être mises en œuvre en collaboration avec les

Communautés et les Régions, et plus largement, avec les Communes et les Provinces.

**Si un cadre légal existe depuis plusieurs années, le Groupe MR estime cependant qu'il reste des actions prioritaires à mener pour généraliser l'accès aux DEA, c'est l'objet de cette proposition de résolution.**

Proposition de résolution (53Ko416) et documents annexes consultables via :

[http://www.dekamer.be/kvvcr/showpage.cfm?section=flwb&language=fr&cfm=flwb.cfm?  
lang=N&dossierID=0416&legislat=53](http://www.dekamer.be/kvvcr/showpage.cfm?section=flwb&language=fr&cfm=flwb.cfm?lang=N&dossierID=0416&legislat=53)